



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS INTER-DEPARTEMENTAUX U11 FEMININS ET MASCULINS

Saison
2019/2020

Articles	U9 MASCULINS
1 – Composition Le championnat est composé	POULE A : 6 EQUIPES POULE B : 6 EQUIPES POULE C : 6 EQUIPES
2 – Joueur(se)s	Le championnat U9M est réservé aux joueurs et joueuses U8 et U9 et aux joueurs régulièrement surclassés. (Niveau DEPARTEMENTAL)
	<i>Rappel de l'article 429.2 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories U9 et plus jeunes ne peut participer à plus d'une rencontre par weekend sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>
3 – Mutualisation possible entre associations	Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer.
4 – Temps de jeu	8 périodes de 4 minutes. Mi-temps de 5 minutes Intervalles de 1 minute entre chaque période Aucun Temps mort
5 – Forme d'opposition	4 contre 4
6 – Directives techniques	Se référer aux règles officielles sur le site du Comité 11-66 (rubrique Mini Basket) www.comitebasket1166.fr
7 – Date et horaire des rencontres	La gestion des rencontres est assurée par le Comité Territorial 11-66 L'horaire officiel des rencontres est le : Samedi 11h30 Tout changement d'horaire et/ou de date et/ou de lieu doit être adressé 21 jours au moins avant l'indication mentionnée au calendrier de la compétition. En cas de retard, l'association sportive demandant une dérogation, s'expose à une pénalité financière (cf les dispositions financières du Comité Territorial 11-66).
8 – Matériel et équipements	Petits paniers (2,60m). Ballon : Taille 5
9 – Report des rencontres	Les rencontres peuvent être avancées mais, en aucun cas, reculées, sauf cas de force majeure dûment justifié.
10 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».
11 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux Règlements sportifs généraux du Comité 11-66.
12 – Nombre de brûlés (es)	Les clubs ayant engagés plusieurs équipes dans la même catégorie doivent fournir avant le début du championnat, une liste de 5 brûlés ou 2 listes nominatives si les équipes sont dans la même division.
13 – Pas de résultat nul	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de trois (3) minutes que cela sera nécessaire jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.
14 – Classement	Pas de classement et de titre territorial pour cette catégorie. Toutes les équipes marqueront 2 points à chaque rencontre.
15 – Qualifications et licences	Nombre de joueurs autorisés : de 4 à 12 au plus. Licences C ou AS-CTC pas limitation Licences C1 ou C2 ou T : 5 au maximum <i>NOTA : Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de <u>cing</u></i>
16 – Communication des résultats et fichiers E-marque	En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBI , le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle , le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en PDF) par courrier électronique à l'adresse suivante : comitebasket1166@free.fr DELAÏ D'ENVOI : 24H APRES LA RENCONTRE
17– Officiels	Les arbitres ne sont pas désignés par la C.D.O. Le club recevant doit fournir un arbitre club pour officier sur la rencontre. S'agissant des OTM, pas de désignation non plus.

Articles	U9 MASCULINS
18 – Responsable de l'organisation (ou délégué du club)	<p>Les Règlements sportifs généraux du Comité 11-66 sont en vigueur.</p> <p>En cas de défaut de responsable d'organisation, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf art 610 et 611) des Règlements sportifs généraux de la FFBB</p>
19 – Remise en jeu rapide	L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE ET EN ZONE AVANT SAUF APRES UNE FAUTE, UN TEMPS-MORT OU UN REMPLACEMENT.
20 – Ligne à 3 points	EXTERIEUR RAQUETTE
21- Gestion des scores « fleuves »	<p>La disparité entre certaines équipes des catégories U9 M & F fait apparaître des scores "fleuves".</p> <p>Afin de protéger les licenciés qui seraient tentés d'arrêter la pratique du basket-ball à cause de cela, ou qui se sentiraient blessés dans leur amour propre, le Comité Territorial de Basket Ball 11-66 demande aux clubs d'arrêter de maintenir écart sur le tableau d'affichage équivalent à : 30 points en U9</p> <p>En revanche le score est normalement noté sur la feuille de marque et le chronométrateur poursuit le décompte du temps et des fautes sur le tableau électronique.</p>
22 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU du COMITE TERRITORIAL 11-66.